

FISCALITÉ**Entraînement ciblé — Acquisition d'un véhicule de tourisme : TVA, amortissement variable et plafond fiscal**

Cas adapté du sujet officiel du Bac STG, spécialité Comptabilité et Finance d'Entreprise, session 2010 (Pondichéry, société FILANDE) — dossier « Acquisition d'immobilisation » extrait et actualisé pour un entraînement ciblé (taux de TVA et plafond fiscal en vigueur).

ENTRAÎNEMENT CIBLÉ

Durée indicative : 60 minutes

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission.

Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.
Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

Notions et thématiques abordées

- Non-déductibilité de la TVA sur l'acquisition d'un véhicule de tourisme et incorporation au coût d'entrée
- Enregistrement d'une facture d'immobilisation avec acompte déjà versé
- Choix et justification d'une méthode d'amortissement adaptée à l'usage du bien (amortissement variable en unités d'œuvre)
- Incidences de l'acquisition et de l'amortissement sur le bilan et le résultat
- Plafond fiscal de déductibilité de l'amortissement des véhicules de tourisme (CGI, art. 39-4) et réintégration extra-comptable

Contexte

Pour assurer les déplacements d'un chef de secteur nouvellement recruté dans la région ouest de la France, la société FILANDE a fait l'acquisition d'une Renault Mégane.

Le directeur commercial estime que ce véhicule parcourra 10 000 km la première année, puis 40 000 km par an les deux années suivantes et 30 000 km la dernière année. L'entreprise amortit les véhicules de tourisme des commerciaux sur quatre exercices.

Un acompte de 1 000 € avait déjà été versé et enregistré au journal lors de la commande.

NB : Selon la procédure comptable de l'entreprise, les frais d'actes, honoraires et droits divers engagés sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation concernée.

ANNEXE 1 — Facture du véhicule

Concession RENAULT					
FACTURE 120140			DATE 01/10/N		
N°CLIENT 011666			Filande 37 Rue des Acacias 50220 St James		
DESIGNATION		QUANTITE	PRIX UNITAIRE	NET H. TAXE	
Véhicule neuf					
Renault Mégane					
Couleur : bleue					
Prix départ H.T.		1	18 513,53		
Remise accordée			1 000,00		
Sous-total.....				17 513,53	
Démarches administratives		1	45,00	45,00	
Solde à régler sous huitaine					
Hors taxe	taux T.V.A.	T.V.A.	Total T.T.C.	Acompte	NET A PAYER
17 558,53	20 %	3 511,71	21 070,24	1 000,00	20 070,24€

ANNEXE 2 — Kilométrage prévisionnel par exercice

Exercice	Kilométrage parcouru dans l'année	Kilométrage cumulé
N	10 000 km	10 000 km
N+1	40 000 km	50 000 km
N+2	40 000 km	90 000 km
N+3	30 000 km	120 000 km

Date de mise en service : 1er octobre N. Nombre total d'unités d'œuvre estimé : 120 000 km (valeur résiduelle nulle).

ANNEXE 3 — Plafond fiscal de déductibilité de l'amortissement des véhicules de tourisme (CGI, art. 39-4)

Taux d'émission de CO2 (barème WLTP)	Plafond fiscal déductible
0 à moins de 20 g/km (électrique)	30 000 €
20 à moins de 50 g/km (hybride rechargeable)	20 300 €
50 à moins de 160 g/km (thermique)	18 300 €
160 g/km et plus	9 900 €

La Renault Mégane acquise émet 135 g de CO2/km.

TRAVAIL À FAIRE

1. À partir de l'annexe 1, enregistrer la facture d'achat du véhicule au journal de la société FILANDE.
2. Le véhicule acquis est-il amortissable ? Justifier la réponse.
3. À partir de l'annexe 2, justifier le choix d'un mode d'amortissement variable en unités d'œuvre plutôt qu'un amortissement linéaire.
4. Présenter le plan d'amortissement du véhicule sur les exercices N à N+3.
5. Enregistrer l'écriture de dotation aux amortissements correspondant à l'exercice N.

6. Indiquer les incidences de l'acquisition de ce véhicule sur le bilan et sur le résultat, au moment de l'acquisition puis à la clôture de l'exercice N.
7. À partir de l'annexe 3, déterminer le plafond fiscal applicable à ce véhicule et calculer, pour l'exercice N, le montant de la réintégration extra-comptable liée à la fraction non déductible de l'amortissement.

SUJET ADAPTE PAR RODCO